



**PROCÈS-VERBAL DE LA 2<sup>ème</sup> SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Bernard PANNEQUIN, Maire.

Date de la convocation : 30 Mai 2023

	Présent	Absent	Pouvoir à
PANNEQUIN Bernard	X		
GUILLOT Jean-Michel		X	A donné pouvoir à PANNEQUIN Bernard
RANVAL Lionel	X		
ANJORAN Caroline	X		
COULLON Jeannine	X		
GAUTHIER Thierry	X		
MONTREAU Déborah		X	A donné pouvoir à COULLON Jeannine
RANDUINEAU Guillaume	X		
THEVENOT Didier	X		

Secrétaire de séance : RANVAL Lionel

ORDRE DU JOUR	
Objet	Numéro de délibération
Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023	
Droit de préemption urbain	
Compétence « eau potable »	2023/33
Indemnité de gardiennage de l'église	
Révision de loyer	2023/34
Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales	
Compte-rendu de réunions	
Questions diverses	

**1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**2/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Numéro	Date	N° parcelle	Adresse	Zone PLUiHD
DA 4120323A0001	04/05/2023	ZD 224	11 rue de vauvert	UJ2

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur cette parcelle.

**3/ COMPETENCE EAU POTABLE (délibération 2023/33)**

La compétence eau potable est gérée par le SMAEP Landes/ St Lubin depuis le 31 décembre 2019.

Agglopolys s'est vue confier la compétence « eau potable » des communes d'Agglopolys le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toutefois, les syndicats « à cheval » sur 2 intercommunalités avaient alors la possibilité de se maintenir. C'est ce qu'a choisi le syndicat de Landes/St Lubin (composé des communes de La Chapelle-Vendômoise, Lancôme, Landes-le-Gaulois, Pray, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Tourailles).

Monsieur Christophe Degruelle, président d'Agglopolys a adressé un courrier en date du 23 mars 2023 à Monsieur Michel Randuineau, président du SMAEP Landes/St Lubin ainsi qu'aux maires des communes qui composent le syndicat dans laquelle il est demandé de se prononcer sur le souhait de se rapprocher de la régie « eau de Blois-Agglopolys » d'ici 2026 ou de rester en syndicat pour la compétence eau potable. Les communes qui composent le syndicat doivent émettre leur avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite à 8 voix pour et 1 voix contre, que la compétence « eau potable » demeure au SMAEP Landes/St Lubin.

#### 4/ INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales avec un plafond fixé à 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Décision : Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas allouer cette subvention.

#### 5/ REVISION DE LOYER (délibération 2023/34)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur la révision du loyer du logement communal situé 7 rue du lavoir (rez-de-chaussée), à Saint-Bohaire, conformément au contrat de bail en vigueur.

L'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE sert de base pour réviser les loyers des logements. Le 4ème trimestre de l'année sert d'indice de référence.

Modalités de calcul : nouveau loyer = loyer en cours x (IRL du 4ème trimestre de référence du contrat / IRL du même trimestre de l'année précédente) soit  $289,21 \times (137,26/132,62) = 299,33$ .

	Nouveau loyer applicable au 01/07/2023	Provision ordures ménagères
7 rue de lavoir (rez-de-chaussée)	299,33 €	5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, de fixer le loyer mensuel du logement communal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 comme suit :

7 rue du lavoir rez-de-chaussée : 299,33 € + 5,00 € = **304,33 €**

#### 6/ RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

La composition de la commission de contrôle des listes électorales a été arrêtée en 2020 pour 3 ans. Son mandat arrive à échéance et il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres de cette instance. Sont désignés :

	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du Tribunal
Titulaires	ANJORAN Caroline	LOUDIN Jean-Pierre	DENIS Michèle
Suppléants	COULLON Jeannine	VINCENT Michel	CHERRIER Elie

En 2023, la commission devra se réunir entre le 6<sup>e</sup> vendredi précédent le 31 décembre 2023 et l'avant dernier jour ouvré de l'année. Ainsi, en 2023, la commission devra se réunir entre le 24 novembre et le 28 décembre 2023.

#### 7/ QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire recevra Mme Lhéritier, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil départemental le 15 juin 2023 ;
- Le prochain conseil communautaire aura lieu dans la salle des fêtes de Saint-Bohaire mardi 4 juillet 2023. La séance est ouverte au public.

#### 8/ COMPTE-RENDUS

- Le Tour du Loir-et-Cher cycliste est passé par Saint-Bohaire lors de sa 1<sup>ère</sup> étape. Le conseil municipal remercie les signaleurs bénévoles ;
- 14 avril et 12 mai : Bureaux communautaires (B. Pannequin)
- La mairie a accueilli l'exposition « Petite Beauce secrète » du 24 avril au 12 mai 2023 ;
- La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 a eu lieu le 7 mai 2023 ;
- Le congrès des Maires de Loir-et-Cher a eu lieu le 4 mai 2023 (B. Pannequin)

- 09 mai : tirage au sort jury d'assises (B. Pannequin)
- 20 mai : 2 baptêmes civils ont été célébrés ;
- 06 juin : 1 PACS a été signé,
- 07 juin : Pays des châteaux (L. Ranval),
- SMB Cisse (L. Ranval)
- 2 mai : conseil d'école (C. Anjoran).

Fin de séance : 19h55

Prochaine réunion du conseil municipal : 25 juillet 2023

Le Maire, Bernard PANNEQUIN

Le secrétaire de séance, Lionel RANVAL



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lionel Ranval", is written over the stamp area.